

RENOUVELEZ VOTRE COTISATION

**Il en va de la force
de l'Association
Arps : 45, Avenue Lulli,
92330 Sceaux - 01 46 61 15 86**

Le Riverain du Parc de Sceaux

CE JOURNAL EST LE VÔTRE

**Ecrivez-lui !
Ecrivez pour lui**

45 avenue Lulli, 92330 Sceaux
Tél. : 01 46 61 15 86

N° 11 - Mars 2013

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU PARC DE SCEAUX (ARPS)

L'assemblée générale du 1^{er} décembre 2012 BUFFET, CONFÉRENCE ET BILAN : L'ARPS AU GRAND COMPLET

Le premier décembre dernier a eu lieu l'assemblée générale de notre association. Elle a attiré de très nombreux riverains intéressés par les objectifs de l'association, la vie de leur quartier, et l'occasion d'un échange avec les autres habitants de notre lotissement.

En première partie le rapport moral a conduit notre président à rappeler les principaux événements de l'année écoulée.

Des règles claires qui font le caractère de notre lotissement.

Le principal de ces événements a bien sûr été la jurisprudence établie par la Cour de Cassation sur la validité de notre cahier des charges, et tout particulièrement sur l'obligation de la maison individuelle.

L'un et l'autre ont clairement été établis :

- Le cahier des charges est valable dans toutes ses composantes, et ceci quelle que soit l'évolution du cadre juridique national dans le domaine de l'urbanisme.
- Il est clairement établi qu'on ne peut construire qu'un seul bâtiment d'habitation par lot du lotissement, avec un seul logement par bâtiment.

Cette dernière règle interdit bien sûr toute nouvelle construction, comme tout aménagement ou toute évolution qui lui serait contraire.

Un autre sujet qui a peu d'impact sur notre lotissement, mais qui est néanmoins instructif, a aussi été évoqué. Il s'agit de l'enquête publique alors en cours à Antony concernant les cahiers des charges de certains autres lotissements.

Les plus anciens se rappellent qu'en 1987, dans notre lotissement, les riverains ont demandé à plus de 90% le maintien de la validité des règles d'urbanisme contenues dans notre cahier des charges. En effet une loi de 1986 a décidé qu'en

l'absence d'un tel vote ces règles seraient devenues caduques.

La situation n'est pas la même pour ces autres lotissements qui n'ont pas organisé un tel vote en 1987. Les règles d'urbanisme de leurs cahiers de charges ne sont plus valables, mais les clauses contractuelles entre riverains le sont toujours. Ces cahiers des charges sont ainsi à la fois affaiblis et ambigus. D'où l'intervention de la mairie d'Antony pour les modifier et lever les risques de contradiction.

La réponse de l'ARPS à cette enquête rappellera que nous ne sommes pas concernés, et pourquoi.

Par ailleurs, avant cette enquête, et sur des sujets tout-à-fait différents, nous avons pris date avec la mairie d'Antony pour participer à temps aux échanges et être écouté à l'occasion d'une prochaine révision (non planifiée à ce jour) du PLU d'Antony.

Les efforts de tous pour le respect de ces règles.

Le respect des règles comme celle concernant les maisons individuelles s'impose évidemment à tous. Parmi les autres règles significatives de notre lotissement il y a notamment l'esthétique des clôtures. En particulier les plaques formant des clôtures pleines sont interdites tant par le cahier des charges que par les PLU.

Par ailleurs il est toujours évident que les travaux qui nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable) ne peuvent être réalisés sans que la demande n'ait été formulée au préalable. Il est d'ailleurs du ressort des mairies de surveiller ce domaine.

Sécurité

Sans céder à la peur et aux précautions excessives, il faut penser à être vigilant.

Il y a malheureusement toujours des cambriolages,

Edito

LA SÉCURITÉ : UNE PRIORITÉ

Nous avons beaucoup travaillé, ces dernières années, dans le domaine de l'urbanisme, qui touche directement à notre cadre de vie et à l'aspect de notre lotissement. Avec un succès certain, car c'est notre rôle, et nous avons des moyens d'action.

Vous verrez aujourd'hui dans ce journal un article sur la sécurité. Ce n'est pas par effet de mode. En effet c'est un des sujets qui avaient été jugés prioritaires par les riverains lors de l'enquête sur vos souhaits et préoccupations que nous avons réalisée en 2011. Et surtout, la croissance récente du nombre de cambriolages ou d'agressions que beaucoup de riverains constatent dans leur environnement immédiat devient un sujet d'inquiétude.

Nous n'avons évidemment pas de moyens d'action propres à l'association pour agir directement dans ce domaine, mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire. Dans un premier temps l'article au verso vous permettra de mieux comprendre les risques dans notre lotissement et d'adapter vos précautions en conséquence. Dans un deuxième temps nous nous adresserons à nouveau à vous pour mieux connaître tous les faits délictueux, et pouvoir intervenir de manière plus pertinente et convaincante auprès des autorités compétentes.

*Roland Grima
Président de l'Arps*

mais aussi de plus en plus de démarche pour tromper les gens et entrer chez eux sous de faux prétextes, voire les agresser quand ils sont chez eux. En particulier les faux policiers sont assez fréquents.

Une conférence qui a apporté des informations vraiment intéressantes pour nos maisons.

La deuxième partie de l'AG a été consacrée à une conférence de Monsieur Bernard Duhem, vice-président de l'association "Maisons paysannes de France" sur le thème «Comment intervenir sur des maisons de qualité en sauvegardant le caractère de la construction et l'esprit du lieu, avec une vision d'économie d'énergie et de préservation de la valeur patrimoniale ?».

Son association de près de 10 000 membres a accumulé une importante expérience dans le domaine de la rénovation de maisons anciennes de caractère. Grâce à son expertise technique dans le domaine, il nous a présenté avec clarté tout ce qu'il est intéressé

sant de savoir avant d'entreprendre des travaux de rénovations dans des maisons comme les nôtres.

Ses conseils sur les erreurs à ne pas commettre, sur les matériaux à choisir, sur les objectifs à atteindre ont passionné l'assistance. Nous avons ainsi beaucoup appris sur les caractéristiques des matériaux des maisons anciennes ou moins anciennes, sur les types d'isolants adaptés, sur la réglementation thermique des maisons existantes, et sur ce qui est opportun d'y réaliser.

Comme chaque année un splendide buffet donne son caractère convivial à notre AG.

Le buffet a bénéficié des efforts de plusieurs membres de l'association, qui ont souvent fait appel aux spécialités de leurs régions d'origine. Et chacun a pu en apprécier le résultat. Il a donné lieu à de nombreux échanges entre riverains sur tous les sujets qui nous préoccupent. Et les échanges informels avec notre conférencier se sont multipliés.

1613-1700 : 400^e ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE D'ANDRÉ LE NOTRE DESSINATEUR DU PARC DE SCEAUX

Notre Association des Riverains du Parc de Sceaux a souhaité évoquer le souvenir d'André Le Nôtre, grand maître jardinier du XVII^e siècle, à l'occasion du 400^e anniversaire de sa naissance. Génie célèbre par les parcs magnifiques dont nous avons hérités.

Puisque j'ai la chance d'habiter dans l'avenue qui porte son nom, le long du Parc de Sceaux, une des plus belles réalisations encore existantes de ce grand architecte paysagiste, j'ai accepté, bien que n'étant pas spécialiste, de retracer sa biographie et d'évoquer quelques-uns de ses chefs d'œuvre qui ont survécu à l'usure du temps.

Né à Paris, près du Louvre en 1613 et mort en 1700, il a traversé le siècle et l'a profondément marqué de son empreinte.

Fils et petit-fils de jardiniers, il fut dès l'enfance initié aux soins et à l'art du jardin et il suivra la tradition familiale. Mais, avant d'embrasser cette profession, il se forme au Collège de Clermont où il apprend les mathématiques qui comprenaient alors « l'arithmétique, la géométrie, la musique, l'ingénierie ou la mécanique, l'optique et la cosmographie »*. Il reçoit là, une bonne formation scientifique qui lui servira plus tard. Il lui faudra, en effet, de solides compétences pour aménager les grands espaces qui lui seront confiés.

A 17 ans, il entre au Louvre, dans l'atelier de peinture de Simon Vouet où il reste 6 ans. Il utilisera, par la suite, ses connaissances acquises dans l'art du dessin, de la composition et de la décoration. Là, il apprend, par exemple, à dessiner des cartons de tapisserie qui l'inspireront plus tard pour le dessin des « broderies » des massifs de fleurs. Là, il échange avec des ingénieurs, des architectes, des

artisans, des artistes tels que Le Vau, François Mansart, Coysevox, Lebrun, Poussin, de La Quintinie... ces grands artistes de formations différentes vont apprendre à se connaître, partager leurs savoirs et plusieurs travailleront plus tard ensemble dans les grands chantiers des domaines seigneuriaux. Ce fut une chance pour André Le Nôtre qui enrichit ainsi à leur contact l'éventail de ses connaissances. En 1637 il est nommé par Louis XIV jardinier des Tuileries à la suite de son père. En 1648 il est dessinateur des Plants et Jardins du Roi mais il n'a pas encore l'opportunité de donner la pleine mesure de son talent.

VAUX-LE-VICOMTE 1656-1661

En 1652, le destin lui est favorable grâce au grand peintre Charles Lebrun dont il avait fait la connaissance dans l'atelier de Simon Vouet. L'amitié qui le lie à ce peintre s'avérera décisive pour son ascension professionnelle. En effet, c'est Lebrun qui, appelé, par le ministre Fouquet, pour décorer son château de Vaux-le-Vicomte, entraînera Le Nôtre à

sa suite pour aménager le parc. Dans ce terrain de 500 ha, pendant 5 ans, il pourra déployer son génie. Il organise l'espace avec une rigueur mathématique. Il anime le paysage par des jeux d'eau de fontaines jaillissantes, de bassins, de cascades comme dans les jardins italiens. Grâce aux bosquets et aux grottes qui dissimulent des statues, Le Nôtre crée la surprise qui charmera le promeneur. Et il utilise à merveille les lois de la perspective pour ouvrir le paysage. On trouve déjà, à Vaux, tout ce qui présidera à la composition de ses parcs futurs.

VERSAILLES 1661-1696

Après l'emprisonnement de Fouquet en 1661, Le Nôtre est appelé par Louis XIV pour aménager les 1600 ha de Versailles. «Je vous veux pour Versailles » avait dit le Roi au célèbre paysagiste. Louis XIV avait, en effet, décidé d'engager les remarquables artistes qui avaient travaillé pour Fouquet : Gittard, Hardouin-Mansart, Lebrun, de La Quintinie et... Le Nôtre. À Versailles, il compose le parc avec le même ordre

rigoureux que celui de Vaux et dans un bouillonnement de cascades. Les eaux dormantes ou jaillissantes y jouent un rôle majeur et il fallut entreprendre des travaux d'hydraulique gigantesques pour alimenter en eau tout cet ensemble. De 1667 à 1671 un grand canal est percé où peuvent se pratiquer des jeux nautiques. Tous les parcs de Le Nôtre seront propices aux fêtes, divertissements, feux d'artifice, théâtre, concert, danses et déguisements. Ainsi, le 7 mai 1664, une grande fête se déroule à Versailles intitulée « Les Plaisirs de l'Ile enchantée ».

Ce château et son parc devaient être le symbole de la toute puissance de Louis XIV qui représentait Dieu sur la terre. Tout devait concourir à glorifier le Monarque Absolu. Le Nôtre, ordonnateur du Parc, à la fois, ingénieur, horticulteur, géomètre, artiste et meneur d'hommes : il dirigeait 22 000 personnes « jardiniers, terrassiers, ingénieurs, taupiers, pépiniéristes... »* a répondu pleinement aux attentes du Roi. Il a su habilement magnifier son Roi par les statues, autre élément ornemental fortement symbolique. On y rencontre les grands dieux de

l'Antiquité, les empereurs romains... Le chantier durera 35 ans et Le Nôtre vivra dans l'intimité du Monarque pendant toutes ces années. Il a su métamorphoser un terrain marécageux en un parc somptueux merveilleusement agencé, modèle des jardins classiques qui inspireront toute l'Europe.

SCEAUX 1670-1691

Après Versailles les chantiers se poursuivent en région parisienne Chantilly, Saint Cloud, Clagny, Meudon et... Sceaux.

« Sceaux revêt tous les attraits d'un grand jardin à la française qu'un mot seul suffit à résumer « l'esprit ». La raison a présidé à l'établissement d'un plan rigoureux et harmonieux au dessin d'allées et de parterres aux lignes géométriques strictes, à l'agencement d'espaces variés et contrastés où l'eau tient une place primordiale. »**

Le Parc de Sceaux est un des parcs les plus réputés pour ses eaux : les Cascades, les fontaines, l'Octogone, le Grand Canal.

Le plan est composé de 2 axes Nord-Sud et Est-Ouest perpendiculaires qui se croisent au centre du château. Et, le Grand Canal forme un autre axe parallèle à celui des Cascades. Le Nôtre remodèle le paysage selon un strict schéma directeur mais en tirant partie de la topographie des lieux. C'est ainsi qu'il se sert de la forte déclivité du terrain qui descend vers la mare morte (actuel Octogone) pour y installer les Cascades. « Des travaux importants de canalisations, d'aqueducs, de voûtes furent réalisés afin d'alimenter le parc. À Clamart dans les bois de Meudon et à Châtillon on capta les eaux dormantes et les eaux de pluie auxquelles on adjoignit les eaux de sources des Vaux Robert et de la Fosse Bazin au Plessis-Piquet et celle enfin du Val d'Aulnay »** Ajoutons l'étang du Plessis-Piquet qui servit de réservoir et permit de répondre convenablement aux besoins en eau du Parc et aussi du village. Ce Parc magnifique a été honoré de la visite du Roi Louis XIV invité par Colbert en 1677 et une deuxième fois en 1685, invité par le marquis de Seignelay.

LES PARCS D'ANDRÉ LE NÔTRE AUJOURD'HUI DISPARUS ***

Les parcs sont œuvres fragiles et éphémères si une

volonté tenace et des soins attentifs ne les protègent pas. Beaucoup de parcs créés par Le Nôtre n'ont pas survécu (Clagny, détruit) ou il n'en reste que des vestiges (Meudon, la Grande Perspective), Saint-Germain-en-Laye (la Terrasse) ...

ANDRÉ LE NÔTRE : HOMME D'INTELLIGENCE ET DE CŒUR

Il possède une vaste intelligence alliée à des capacités de travail hors du commun. Vers 40 ans, il commence une brillante carrière pendant laquelle il va mener de front tous ses grands chantiers jusqu'en 1695 (Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Les Tuileries, Chantilly, Sceaux, Saint Cloud, Palais Royal). À tout cela il ajoute une charge de contrôleur général des Bâtiments du Roi (1657-1692). Et, c'est



En 2013, le Conseil général des Hauts-de-Seine célébrera le 400e anniversaire de la naissance d'André Le Nôtre (1613-1700) avec la restauration des parterres de broderies et de gazon, des conférences, des visites guidées, des spectacles, des expositions...

aussi une marque d'intelligence de sa part, de savoir rester à sa place dans ses relations avec le Grand Monarque et ses ministres tels que Fouquet, Louvois, Colbert, Seignelay et de ses favorites Madame de Montespan et Madame de Maintenon pour qui il travailla. Saint Simon dira de lui « Jamais il ne sortit de son état ni ne se méconnut ». Et, lorsque Louis XIV l'anoblit en 1675, Le Nôtre n'accepte pour armoiries que « 3 limaçons couronnés d'une pomme de chou ».

C'est une personnalité attachante, Homme de cœur : ses amitiés fidèles le prouvent. Il cultive une forte et fidèle amitié avec le peintre Charles Lebrun et l'horticulteur Jean-Baptiste de La Quintinie... et ses liens avec le Roi resteront très étroits tout au long des

années. D'une grande générosité, il donnera, en 1693, à Louis XIV une partie de ses plus belles œuvres d'art.

ANDRÉ LE NÔTRE : HOMME DE PASSION, HOMME HEUREUX

Amoureux des jardins, il leur a consacré toutes ses énergies. Sa vie était toute entière orientée au service du Roi qu'il vénérât et au service de sa passion des jardins.

Il ne s'agit pas ici de passion au sens de passion romantique, orageuse (XIX^e siècle).

L'harmonie de ses jardins était le reflet de son harmonie intérieure.

Ce fut un « homme heureux » c'est le titre d'un livre d'Érik Orsenna sur Le Nôtre.

Il connut le grand bonheur de créer, de s'être donné tout entier et d'avoir été reconnu.

En conclusion, force est de reconnaître l'immense privilège que nous avons de posséder encore le Parc du Grand Le Nôtre, parc dont la superficie s'est maintenue aux 3/4 et la composition générale a été sauvegardée.

Tout ceci grâce à la famille des Trévisse qui, pendant un siècle en fut le propriétaire, le restaura et y reconstruisit un château (1856-62) puis, grâce au maire de Sceaux, Jean-Baptiste Bergeret de Frouville (1919-1925) qui l'a attaché à l'appétit des lotisseurs en le faisant acquérir par le département de la Seine en 1923. Et grâce également, aux soins vigi-

lants du conseil général des Hauts-de-Seine qui entretient et magnifie le Parc de Sceaux, admiré par deux millions et demi de visiteurs par an.

En hommage à ce Parc, joyau de Sceaux, quelques lignes d'un poème d'André Verdet, poète scéen du siècle dernier :

T'en souviens-tu, c'était un jour de semaine au Parc de Sceaux

Il y avait le silence et l'ombre et il y avait le soleil

Et le vertige du jour sur les bords du canal

T'en souviens-tu, c'était un jour de semaine au Parc de Sceaux

Il y avait le soleil et le silence et il y avait l'ombre

Il y avait le pavillon, la coupole et des joies de tulipes...

Il y avait aussi des gens qui passaient sans rien dire...

Il y avait toi, il y avait moi...

L'harmonie de ce Parc reprend en écho la tendresse des couples qui s'y attardent. Son ordonnancement et le calme de ses eaux qui reflètent le ciel sont propices à la méditation des promeneurs, solitaires ou parfois bousculés par la vie. Dans ce Parc aux larges allées, les nombreux sportifs sont accueillis. Tous, jeunes et anciens y trouvent la force et la paix.

Ce vaste parc, aux portes de Paris est un flot de beauté et un poumon pour tous les citoyens.

Merci à André Le Nôtre de nous apporter tant de beauté et de bonheur !

À l'occasion de l'anniversaire d'André Le Nôtre, le conseil général a décidé de redessiner les broderies des massifs devant la façade ouest du château. En automne, un programme riche et varié de festivités (illuminations, stages, expositions) sera proposé.

*Erik Orsenna Portrait d'un homme heureux, André Le Nôtre 1613-1700 Gallimard 2000

**Sceaux côté jardins Direction des Espaces Verts - Conseil Général des Hauts de Seine

***La Main du Jardinier, l'œil du Graveur - Le Nôtre et les jardins disparus de son temps

ouvrage du Conseil Général paru en 2000

Michèle Carle

L'INSÉCURITÉ DANS LE LOTISSEMENT : UN PROBLÈME ACTUEL ET MAJEUR

Éloignés de la Capitale, nous étions, voici quelques années, relativement à l'abri n'ayant à déplorer que quelques vols à l'arraché et de rares cambriolages.

Lorsqu'en 2007, nous avons établi un questionnaire adressé aux 650 Riverains, seuls 64 nous avaient répondu avoir été victimes de vandalisme, de cambriolages et de vols de portables. Ces faits avaient été commentés par les représentants des commissariats d'Antony et de Sceaux lors de l'Assemblée Générale du 23 novembre 2007 et un article avait été publié dans le Journal de décembre 2007.

Depuis, la délinquance a explosé en région parisienne et notre lotissement n'est pas épargné. Nos maisons, entourées de jardins, offrent un cadre propice aux cambrioleurs qui agissent en toute tranquillité. Nous avons appris l'existence récente de cambriolages dans quasiment chacune de nos rues.

La situation est devenue d'autant plus inquiétante que l'imagination, l'audace et la rapidité des voleurs sont surprenantes.

Très souvent, la victime, abusée par une fausse identité, ouvre elle-même la porte de sa maison.

La ruse est un fait nouveau qui se généralise.

Quels sont les délits survenus dans notre lotissement dont nous avons pu avoir connaissance?

1° - Quelques agressions physiques violentes, heureusement peu nombreuses, ont eu lieu sur des personnes seules, âgées, attaquées par surprise.

2° - Quotidiennement, de nombreux témoignages font état de faux artisans, de faux représentants des services publics ou d'organismes privés voire de faux policiers ! Chaque fois, il s'agit d'une « mise en scène » bien rodée qui consiste à discuter avec la future victime tandis qu'un complice vole argent et bijoux.

Si le scénario varie au gré des circonstances, le

résultat est toujours le même : la victime est abusée de bonne foi par des individus se présentant sous une fausse identité.

Parfois aussi, bien plus simplement, le malfaiteur profite d'une très courte sortie de la victime, pour les poubelles par exemple, pour entrer rapidement dans la maison le temps de voler un objet ou deux.

Ces vols ont lieu bien évidemment de jour.

3° - Les cambriolages par contre, ont lieu de jour comme de nuit.

Les voleurs agissant le plus souvent à l'arrière des maisons pour ne pas être vus, passant de jardin en jardin, de clôture en clôture, ouvrant portes et fenêtres des rez-de-chaussée, escaladant parfois les façades arrières pour casser un carreau, ou forçant très rapidement une fenêtre ou porte-fenêtre en PVC, et voler ensuite en toute quiétude.

Les vols portent généralement sur de l'argent, des bijoux, du matériel informatique. Il est rare que des objets encombrants, meubles et autres soient enlevés. Avec le cours actuel de l'or, les bijoux sont en particulier très recherchés, et les voleurs savent fouiller en un instant les rangements ou cachettes les plus classiques.

Ces cambriolages peuvent être le fait d'une ou deux personnes entrant puis ressortant rapidement après avoir fouillé juste une chambre pour trouver le butin. Ils peuvent aussi être le fait d'équipes plus organisées, avec juste avant le cambriolage une manœuvre par exemple d'une voiture très bruyante pour détourner l'attention des voisins ou masquer le bruit de l'alarme, un guetteur à pied dans la rue téléphone à l'oreille, puis une autre voiture pour le ramassage en urgence de toute l'équipe.

4° - Enfin, les Riverains ont à déplorer les dégradations sur leur voiture, vols d'accessoires, pneus et roues entières, voire sièges, lorsque les véhicules restent dans la rue.

Ces faits ont généralement lieu la nuit.

Que faire devant une telle recrudescence ?

L'attention portée à ses voisins est évidemment la solution que conseillent les services de Police, ainsi que l'installation d'alarmes, de caméras, selon les possibilités et les moyens financiers de chacun.

Il est à noter qu'assurer la sécurité du citoyen relève certes de l'État mais également de la volonté des maires par l'intermédiaire de la Police municipale et des installations spécifiques à chaque commune.

Face à l'augmentation importante des faits délictueux dans notre lotissement, il nous a paru souhaitable de relancer une enquête sur la sécurité afin de connaître les chiffres exacts. En effet, la Police Nationale ne comptabilise, à juste titre, que les plaintes déposées. Or de nombreux Riverains renoncent à aller dans un commissariat pensant, à tort, que cela ne servira à rien. Ce en quoi ils se trompent car la Police Nationale souhaite, au contraire, que tout cambriolage ou tentative de cambriolage, et tout fait délictueux lui soient signalés.

Le nombre et la fréquence des délits orientant bien évidemment le circuit des patrouilles.

Et bien entendu, ils souhaitent encore plus que tout fait suspect, toute présence inhabituelle, et tout ce qui peut faire craindre un cambriolage imminent ou en cours leur soient immédiatement signalés. **Dans ce cas appeler immédiatement le 17.**

C'est à partir de tous ces éléments que la Police parvient à empêcher parfois un délit, à élucider un certain nombre d'affaires et à appréhender les coupables. Ensuite, il revient à la Justice de les sanctionner.

Nous espérons que vous serez nombreux à répondre au questionnaire que nous allons vous adresser dans le but d'améliorer la sécurité dans notre lotissement.

Paulette Ratier



ROSE-DE-LAUNAY, LULLI : UN ROND POINT QUI NE TOURNE... PAS TRÈS ROND !

Certains riverains étaient partisans d'un rond point à ce carrefour, beaucoup d'autres étaient contre. Le projet dans sa configuration actuelle n'est pas loin de faire l'unanimité... contre lui. Dans sa lettre du 22 octobre aux riverains des deux avenues Rose de Launay et Lulli, le maire de Sceaux annonce que cet aménagement est réalisé « à titre expérimental », et qu'un bilan de cette expérimentation sera réalisé « par exemple au 2ème trimestre 2013 ».

Pour les riverains concernés, n'oubliez donc pas de lui donner rapidement votre avis !

Le Riverain du Parc de Sceaux, édité par l'Association des Riverains du Parc de Sceaux (Arps), 45, avenue Lulli, à Sceaux (Hauts-de-Seine). Ont participé à ce numéro : R. Grima, P. Ratier, M. Carle, A. Boutigny. Imprimé par Passion Graphique, Paris. Directeur de la publication : Roland Grima. Maquette : Jean-Baptiste Brunel.